

222C1206
FR0011070457-FS0355

20 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UCAR
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 19 mai 2022, la société par actions simplifiée GOA LCD¹ (278 boulevard Saint Germain, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 mai 2022, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société UCAR et détenir 1 169 812 actions UCAR représentant autant de droits de vote, soit 67,13% du capital et 58,63% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UCAR hors marché³.

¹ Contrôlée par la société Cosmobilis (elle-même contrôlée au plus niveau par M. Jean-Louis Mosca).

² Sur la base d'un capital composé de 1 742 624 actions représentant 1 995 304 droits de vote (selon le déclarant, après prise en compte de la perte des droits de vote double attachés aux actions UCAR acquises par GOA LCD), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société UCAR du 17 mai 2022.